

ATTESTATION DE STAGE

Session n°260724DG/02

La société FO-SEC représentée par Olivier BARDET, en qualité de responsable légal, atteste que :
Monsieur TAYLOR Marcus

inscrit(e) par l'entreprise INTERIM QUALITE - 71 RUE HENRI GAUTIER - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

A suivi la : **“Formation Travail en espace confiné ”** , dans les locaux de FO-SEC Agence de Donges 201 Le Rocher DONGES - 44480 animée par **FOLLET Philippe , le(s) 24 Juillet 2026 durant 7 heures.**

Nature de la formation : Action de Formation

Objectifs : acquérir et/ou renforcer les connaissances nécessaires à la réalisation de tâches en toute sécurité.

La validité de la présente formation est de : **à renouveler et compléter aussi souvent que nécessaire**

Au vu des résultats du test d'évaluation individuelle, nous émettons **un avis Favorable.**

Observations du formateur : Néant

Le présent avis et les observations éventuelles du formateur sont des critères à prendre en compte par l'employeur, en plus de l'aptitude médicale le cas échéant, pour l'attribution de l'habilitation/autorisation. Nous rappelons que la délivrance d'un tel document est de la seule responsabilité de l'employeur.

Fait à Saint Mitre Les Remparts, le 24/07/2026
La société FO-SEC

ATTESTATION DE STAGE

Session n°260724DG/04

La société FO-SEC représentée par Olivier BARDET, en qualité de responsable légal, atteste que :
Monsieur LACHGUER Hassan

inscrit(e) par l'entreprise INTERIM QUALITE - 71 RUE HENRI GAUTIER - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

A suivi la : **“Formation Travail en espace confiné ”** , dans les locaux de FO-SEC Agence de Donges 201 Le Rocher DONGES - 44480 animée par **FOLLET Philippe , le(s) 24 Juillet 2026 durant 7 heures.**

Nature de la formation : Action de Formation

Objectifs : acquérir et/ou renforcer les connaissances nécessaires à la réalisation de tâches en toute sécurité.

La validité de la présente formation est de : **à renouveler et compléter aussi souvent que nécessaire**

Au vu des résultats du test d'évaluation individuelle, nous émettons **un avis Favorable.**

Observations du formateur : Néant

Le présent avis et les observations éventuelles du formateur sont des critères à prendre en compte par l'employeur, en plus de l'aptitude médicale le cas échéant, pour l'attribution de l'habilitation/autorisation. Nous rappelons que la délivrance d'un tel document est de la seule responsabilité de l'employeur.

Fait à Saint Mitre Les Remparts, le 24/07/2026
La société FO-SEC